



Novembre 2022.

Informers. Mobiliser pour résister. Revendiquer et reconquérir

IL MANQUE 4000 EMPLOIS AU CONTRÔLE FISCAL

Un rapport rédigé par Charlotte LEDUC, députée de Moselle à qui une mission portant sur l'évasion fiscale a été confiée vient de sortir un rapport avec 34 recommandations.

L'une d'elles stipule qu'il est nécessaire de recruter 4000 agents à la DGFIP d'ici à 2027 car la baisse des effectifs a un réel effet sur l'efficacité du contrôle fiscal dont le rendement chute avec moins de 16 milliards récupérés chaque année depuis 2019". Soit entre 12,50% et 18,75% sur les 80 à 120 milliards estimés d'évasion fiscale.

Or, la DGFIP va encore continuer à être le pourvoyeur des suppressions d'emplois dans la Fonction publique avec les 850 annoncées pour 2023...

Y est également proposé de doper la rémunération des agents chargés de la lutte contre l'évasion fiscale, pour améliorer l'attractivité de ces métiers et augmenter le recouvrement et la publication annuelle d'une évaluation des montants de la fraude fiscale.



GT SUR LA RESPONSABILITÉ DES GESTIONNAIRES PUBLICS DU 3 NOVEMBRE 2022

En ligne sur notre site, une information relative à la responsabilité des gestionnaires publics avec des possibles mises en cause futures d'agents, l'échelle des sanctions ou encore la durée d'inscription de la sanction managériale au dossier de l'agent.

Le futur décret porte sur :

- la suppression des dispositions relatives à la RPP dans les différentes administrations,
- la suppression des réserves lors de l'installation des comptables,
- la suppression de l'obligation de cautionnement et de la prestation de serment devant les juridictions financières, cette dernière étant remplacée pour les comptables DGFIP subordonnés par une prestation de serment devant le directeur régional ou départemental,
- les précisions sur les délais et modalités de production des comptes,
- les différentes indemnités de caisse et de responsabilité sont renommées en indemnités de maniement de fonds,
- la précision sur le périmètre des déficits pris en charge par l'État résultant exclusivement des fautes ou erreurs du comptable public de l'État ou de ses agents et les délégations de compétences pour leur remboursement.

Le tract est intitulé "Sans visibilité, reste la méthode Coué". Ca n'augure rien de bon sur ce sujet !

A lire [ici](#).

PRESTATION LOGEMENT ÉTUDIANT

L'aide au logement va évoluer. Le Directeur de l'ALPAF a expliqué lors du comité de suivi du 9 novembre 2022 qu'une clause de revoyure était prévue après un an de fonctionnement de cette aide¹.

Les représentants FO ont validé la mise en place de 2 montants d'aide au lieu d'un seul, selon les zones (zones 1 et 2 calées sur la loi ALUR), en fonction de la cherté des loyers. La date reste à confirmer (rentrée 2023?).

NOUVELLE ENQUÊTE POUR LA RESTAURATION

Une nouvelle enquête nationale va être lancée en 2023.

Ce projet sera étudié en groupe de travail national avec les fédérations syndicales finances.

Concernant l'expérimentation des « frigos connectés », le projet n'est pas écarté mais il doit être retravaillé.

FO Finances s'est inquiété des difficultés rencontrées par les restaurants financiers, problématiques qui n'ont pas été abordées lors de la réunion de travail "restauration" du 20 octobre. Par ailleurs, le ministère n'a pas non plus répondu, sur les cas particuliers évoqués par les fédérations (Châteaubriant?).

L'administration s'est contentée d'acter un prochain cycle de groupes de travail en 2023.

AIDES À LA PARENTALITÉ



Plusieurs améliorations ont été présentées lors du dernier groupe de travail du 20 septembre sur ce thème. Elles doivent faire l'objet d'une validation lors du prochain CNAS (Comité National d'Action Sociale) pour une mise en place au second semestre 2023.



ÉLECTIONS 1^{er} DÉCEMBRE
PROFESSIONNELLES 8 2022



1- En octobre, a aussi eu lieu une réunion de travail a eu lieu en octobre avec les représentants des usagers pour travailler sur une amélioration des conditions d'octroi de l'aide.